

Augmentation
des salaires

SMIC
à 2000 €

32 heures
par semaine

Retraite
à soixante ans

Égalité
femmes/hommes



Ensemble, imposons le meilleur pour toutes et tous.

À quoi êtes-vous prête à renoncer pour passer la crise? Les arguments se multiplient pour nous convaincre d'accepter une nouvelle cure d'austérité. La CGT ne s'y résigne pas... au contraire!

L'austérité n'est pas une fatalité.

Le nouveau record de dividendes versés aux actionnaires du CAC 40 au premier semestre 2022 (44 milliards d'euros) confirme que l'argent existe et que les travailleurs-ses n'ont jamais produit

autant de richesses. L'austérité que le gouvernement veut nous imposer vise à les confisquer toujours plus au service d'une poignée de gros actionnaires aux dépens de l'intérêt général. Nos salaires, nos conditions de travail, mais aussi les services publics, l'éducation, la recherche... tout ce qui fait notre quotidien est sacrifié sur l'autel de la rentabilité immédiate.

Les sacrifices, ça suffit!

La réponse à la crise passe par le progrès social, notamment des hausses de salaires, la baisse du temps de travail et la retraite à 60 ans. Ce n'est pas une utopie syndicale. C'est un choix de société.

15 euros brut de l'heure pour le salaire minimum

C'est le montant minimum pour vivre dignement de son travail pour une travailleuse sans diplôme ni expérience. Cela représente 2000 euros brut pour 32 heures par semaine. Cette revalorisation du Smic doit être répercutée sur l'ensemble des grilles de salaires pour valoriser les compétences et savoir-faire de toutes les travailleuses-ses.

32 heures par semaine ou 200 jours par an pour les salarié-e-s au forfait jour

La baisse du temps de travail est un levier indispensable pour réorganiser nos modes d'organisation du travail, nos déplacements, nos modes de production et de consommation, pour répondre à l'urgence de la mise en œuvre d'une nouvelle logique de développement respectueuse de la planète et garantissant la satisfaction des besoins.

60 ans

Pour un départ à la retraite à taux plein avec un revenu de remplacement s'élevant à 75 % du revenu net d'activité (calculé sur les dix meilleures années ou les six derniers mois) d'un montant minimum au niveau du Smic.

Vous ne voulez pas en rester là! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.
Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

Code postal: _____ Ville: _____

Téléphone: _____ Courriel: _____

Âge: _____ Profession: _____

Entreprise (nom et adresse): _____



Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex,
téléphone: 01 55 82 81 94, fax: 01 48 51 51 80, courriel: orga@cgt.fr. **Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.cgt.fr**

La CGT recueille ici vos données personnelles pour le traitement de votre adhésion. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité en contactant notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante: dpo@cgt.fr.